



PRÉFÈTE DE LA CREUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guéret, le 10/03/2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Signature du Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Ecologique (C2RTE) entre l'État et la Communauté d'agglomération du Grand-Guéret le vendredi 11 mars 2022

Les contrats de ruralité, de relance et de transition écologique (C2RTE) permettent à l'État d'accompagner la concrétisation des projets de territoire des collectivités territoriales sur la durée du mandat municipal et intercommunal, autour d'une double ambition de transition écologique et de cohésion territoriale dans une approche transversale de l'ensemble des politiques publiques.

Ce nouveau type de contrats permet de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants entre l'État et les collectivités et d'associer tous les territoires au plan de relance. Ces contrats sont établis à la maille intercommunale pour couvrir l'ensemble du territoire départemental. Ils illustrent une approche différenciée de la décentralisation avec une contractualisation qui s'adapte aux spécificités du territoire.

La Communauté d'agglomération du Grand Guéret s'est pleinement engagée dans l'élaboration de ce contrat de territoire avec l'accompagnement des services de l'État.

Les élus de la Communauté d'agglomération du Grand Guéret ont souhaité articuler leur action autour de 3 axes stratégiques : la qualité de vie, la dynamique économique et la résilience.

Les projets qui s'inscrivent dans ce cadre contractuel et dans ces objectifs stratégiques ont vocation à bénéficier d'un accompagnement renforcé de la part de l'État.

Contact presse

Cabinet de la Préfète

Victor FLEURY

Tél. : 05.55.51.58.95 – 06.31.79.06.08

Courriel. : pref-communication@creuse.gouv.fr

Bureau départemental

de la communication interministérielle

 www.creuse.gouv.fr

 Préfète de la Creuse

 Préfète de la Creuse